



# L'as de la récidive s'en sort bien

publié le **12/11/2013**, vu **2522 fois**, Auteur : [Antoine Régley Avocat Lille](#)

## **29 condamnations pour vols et seulement quelques mois de sursis**

29 condamnations pour vol et une comparution immédiate pour ... vols. Mal engagée cette affaire.

Le Ministère Public de Lille reprochait à mon client d'avoir fait le "guet" pendant que son ami cassait la vitre d'une voiture pour tenter d'y dérober le sac à main resté sur le siège passager.

Les policiers, qui avaient repéré les deux hommes, planquaient quelques mètres plus loin.

Ils étaient interpellés.

Comment, avec un casier pareil et un flagrant délit, défendre le client qui prétendait mordicus ne pas avoir commis les faits?

J'étudiais en profondeur le dossier. Je remarquais, à l'aide de google map, qu'il était impossible, de l'endroit où se trouvaient les policiers, que ceux-ci puissent voir mon client.

Etant récidiviste, mon client encourrait 3 ans d'emprisonnement, peine plancher.

Le Tribunal constatait qu'il existait de très grosses imprécisions et contradictions dans le procès-verbal et ne condamnait mon client qu'à quelques mois de sursis.

Cette décision, si elle n'était pas satisfaisante juridiquement, avait le mérite de libérer mon client, principal objectif.

Le journal "La Voix du Nord" me faisait l'honneur de rendre compte de cette bonne décision sous la plume de l'Excellent Didier Specq que je remercie.

<http://www.lavoixdunord.fr/region/au-tribunal-l-as-de-la-recidive-s-en-sort-avec-du-sursis-ia19b0n1523770>